

Le 112ème Tour de France cycliste se déroule du 5 au 27 juillet avec un ensemble de 21 étapes en plaine, en ligne, en relief accidenté, en montagne et contre la montre.



Ce document est destiné à informer les clubs des fédérations du CNFAS des différentes dispositions ou dispositifs espace aérien mis en œuvre lors de ce Tour de France.

Vous pouvez trouver tous les détails des étapes à l'adresse <https://www.letour.fr/fr/parcours-general>



La course en elle-même, précédée du passage de la caravane publicitaire environ 1h45 avant les coureurs, est accompagnée d'un certain nombre d'aéronefs à différentes altitudes.



Un dispositif technique de prises de vues, de vols de liaison VIP et de différents relais hélicoptères ou avions est mis en place sur chacune des étapes, dispositif renforcé lors des étapes en relief accidenté, de montagne et lors des étapes contre la montre.

Ces appareils sont prévus de faire escale sur les aérodromes souvent à proximité immédiate des villes étapes.

Dans ce cadre aéronautique, la mise en place de zones réglementées temporaires (ZRT) dans des endroits géographiquement confinés en montagne est devenue régulière depuis plusieurs années.



Ce dispositif permet de ne pas bloquer la circulation VFR en offrant un passage entre les ZRT hélicos et les avions relais, mais compte tenu des nombreux aéronefs présents, **nous vous recommandons d'éviter le survol du Tour de France pendant le déroulement des épreuves.**

Votre attention est attirée sur le fait que vous devez respecter les règles de l'air et les statuts et conditions de pénétration des espaces aériens publiés sous la forme de NOTAMS, AIC ou SUP AIP.



Ce dispositif ne s'applique que dans les espaces aériens du ressort de la DSNA.

Afin de garantir la sécurité des vols et notamment celle des aéronefs qui couvrent cet événement, le CNFAS demande de bien vouloir sensibiliser les pratiquants relevant de ses fédérations (Responsables de clubs et d'associations, chefs pilotes, instructeurs, responsables de sites ou de plates-formes,...) en leur précisant de bien rester à l'écart de la course.



En outre, le passage en région montagneuse peut restreindre les possibilités d'évolution des aéronefs ainsi que l'application du principe "voir et éviter"



Une prudence toute particulière est demandée dans ces régions très fréquentées en cette période estivale, tout particulièrement à partir du passage de la caravane publicitaire jusqu'à la fin du passage des coureurs et du cortège de véhicules.

Le CNFAS vous demande de bien vouloir diffuser le plus largement possible ce message afin que cet événement puisse se dérouler comme tous les ans, dans les meilleures conditions de sécurité.



Le fait que les pilotes se montrent responsables en restant bien à l'écart de la course demeure une condition majeure de réussite de cet événement, permettant ainsi au CNFAS d'argumenter pour moins de ZRT et de contraintes dans le futur.

N'oubliez pas de consulter les publications aéronautiques pouvant être émises sur les terrains et sites proches du passage de la course, certaines de leurs activités pouvant être réduites durant la période la plus courte possible lors du passage de la course.



Bons vols !

Le groupe espace aérien du CNFAS.

Le dispositif aérien

Préambule

Hélicoptères prises de vues

2 H125 en très basse altitude (de 0 à 500 ft/sol) qui sont survolés par un H125 relais évoluant fréquemment entre les niveaux 45 et 95, voire jusqu'au 125 en montagne.

Hélicoptères Organisation ASO

5 H125 (au minimum) évoluant en basse altitude (de 500 à 1000 ft/sol) au-dessus de la course

Avions relais

Plusieurs avions qui orbitent au-dessus de la course en IFR pour assurer le relais du signal image, en s'échelonnant du niveau 80 jusqu'au niveau 280. Ils bénéficient du service de contrôle de la part des organismes de circulation aérienne.

Le survol de la course hors endroits géographiquement confinés en montagne

Les dispositions prises sont contenues dans la circulaire d'information aéronautique A 05/25 du 19 juin 2025 consultable sur le site du SIA à l'adresse

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_circ_2025_a_005_fr.pdf

Il est notamment précisé les éléments suivants :

L'attention des usagers de l'espace aérien est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours.

En effet, la course est accompagnée d'un dispositif aérien comprenant des hélicoptères qui évoluent entre la surface et 2000ft ASFC et entre 4500ft AMSL et FL085 et des avions qui évoluent entre les FL100 et FL280. Ces aéronefs opèrent respectivement comme plateformes de caméras (hélicoptères) et comme relais radio et vidéo (avions et hélicoptères) et de diffusion (avions).

De plus, le survol des rassemblements de personnes le long des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de 1000 m (3300 ft) au-dessus de la surface, à l'exception des aéronefs préalablement autorisés, en vertu des dispositions des arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères.

Les usagers de l'espace aérien sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être communiquées par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés à proximité du parcours.

Toutes les étapes étant retransmises en totalité et en intégralité, le dispositif aérien est mis en place et actif sur toutes les étapes. Les dispositions de l'AIC05/25 du 19 juin 2025 et les recommandations du CNFAS n'en prennent que plus d'importance, particulièrement pour les aérodromes et les plateformes à proximité immédiate du tracé.

- **Pour être plus complet, les fédérations du CNFAS estiment qu'il est raisonnable de ne pas s'approcher à moins de 500 m de distance horizontale du plan vertical de l'axe de la route empruntée par la course, reprenant une disposition antérieure des AIC Tour de France**

L'attention des usagers aériens est alertée sur le fait qu'ils doivent respecter les règles de l'air et les statuts et conditions de pénétration des espaces aériens publiés.

AÉRODROMES D'AVIATION GENERALE IMPACTÉS PAR LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2025



Etape 1 5 juillet	Aérodromes Lille Lesquin, Lens, Arras, Merville.
Etape 2 6 juillet	Aérodromes Arras, Lens, Le Touquet.
Etape 3 7 juillet	Aérodromes Valenciennes, Lille Lesquin, Lens, Arras, Merville, St Omer, Dunkerque.
Etape 4 8 juillet	Aérodromes Amiens, Beauvais, Etrepagny, Rouen.
Etape 5 9 juillet	Aérodrome Caen.
Etape 6 10 juillet	Aérodromes Caen, Flers, Avranches.
Etape 7 11 juillet	Aérodromes Dinard, Dinan, St Brieuc, Pontivy.
Etape 8 12 juillet	Aérodromes Rennes, Ploermel, Rennes, Chateaubriand, Laval.
Etape 21 27 juillet	Aérodromes Mantes, Chavenay, Beynes, Les Mureaux, Paris SV, St Cyr.

Etape 9 13 juillet	Aérodromes Tours Sorigny, Tours Le Louroux, Châtelleraut, Chauvigny, Le Blanc, Châteauroux Villers, Châteauroux Déols.
Etape 10 14 juillet	Aérodromes Clermont, Ussel.
Etape 11 16 juillet	Aérodromes Toulouse (Blagnac, Lasbordes, Franczal), Muret.
Etape 12 17 juillet	Aérodromes Auch, Berdoues, Tarbes (Lourdes et Laloubère), <u>altisurface Hautacam</u>
Etape 13 18 juillet	Altiport Peyresourde Balestas fermé.
Etape 14 19 juillet	<u>Altisurfaces Hautacam, Barèges (x2), Altiport Peyresourde Balestas fermé, aérodrome Bagnères de Luchon.</u>
Etape 15 20 juillet	Aérodromes Muret, Revel, Carcassonne.
Etape 16 22 juillet	Aérodromes Montpellier, Pic St Loup, Alès; Uzès, Orange PDD, Carpentras, Avignon.
Etape 17 23 juillet	Aérodromes Pierrelatte, Orange PDD, Valréas, Aubenas, Montélimar, Valence.
Etape 18 24 juillet	Aérodromes Grenoble Le Versoud, St Rémy de Maurienne, altiport de Courchevel.
Etape 19 25 juillet	Aérodrome Albertville, altiport de Megève.
Etape 20 26 juillet	Aérodromes Bellegarde, Champagnole, Pontarlier.

Aérodromes des villes étapes : Consulter l'information aéronautique sur le site du SIA afin de connaître les éventuelles restrictions qui ne figureraient pas dans ce document.

Le survol de la course dans des endroits géographiquement confinés en montagne

Le vol des hélicoptères prises de vue dans des endroits géographiquement confinés en montagne impose la mise en place de dispositifs espace aérien spécifiques sous la forme de ZRT Hélicos pour l'évolution de ces appareils.

En plus de faciliter le travail des hélicoptères, ces ZRT Hélicos ont également pour objet de respecter l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux.

Les ZRT Hélicos ont pour limites verticales Sol / 2000ft Sol et pour limites latérales la protection à 1NM de part et d'autre de l'axe de la route suivie par le Tour de France.

Les étapes 5, 12, 13, 14, 18 et 19 ont vu la mise en place de ZRT hélicos prises de vues, principalement dans des endroits confinés et/ou lors des fins d'étapes.

Les horaires de ces différentes ZRT ont été calculés en fonction des prévisions horaires de la course elle-même.

Les évolutions des avions relais se fait dans le cadre du service de contrôle rendu par les SNA de la DSNA.

Le tableau suivant résume les étapes avec dispositif espace aérien ainsi que les liens vers les différents horaires (Rapide, normal ou lent) du site du Tour de France:

Etape 5	Mercredi 9 juillet	Caen / Caen	NOTAM LFFA-R1386/25 https://www.letour.fr/fr/etape-5
Etape 12	Jeudi 17 juillet	Auch / Hautacam	SUP AIP 116/25 https://www.letour.fr/fr/etape-12
Etape 13	Vendredi 18 juillet	Loudenvielle / Peyragudes	SUP AIP 117/25 https://www.letour.fr/fr/etape-13
Etape 14	Samedi 19 juillet	Pau / Luchon Superbagnères	SUP AIP 115/25 https://www.letour.fr/fr/etape-14
Etape 18	Jeudi 24 juillet	Vif / Courchevel Col de La Loze	SUP AIP 121/25 https://www.letour.fr/fr/etape-18
Etape 19	Vendredi 25 juillet	Albertville / La Plagne	SUP AIP 122/25 https://www.letour.fr/fr/etape-19

Les usagers aériens des fédérations du CNFAS sont invités à bien préparer leurs vols et à prendre connaissance des informations qui sont portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.

Les modalités d'accès à l'espace aérien, l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité, sont consultables sur le site internet du SIA, sous la forme de SUP AIP, AIC ou NOTAM.

Remerciements

Le groupe espace aérien du CNFAS et le rédacteur de ce document, tiennent à remercier tous ceux qui ont travaillé à une mise en place raisonnable et responsable de ces dispositifs qui, bien proportionnés, permettent de garantir un haut niveau de sécurité dans le cadre de nos activités.

Ils remercient particulièrement ASO, la société Hélicoptères de France, les opérateurs avions relais Pix Air et Aéro Sotravia, la DSNA/DO et les coordonnateurs DSAC, pour leurs contributions dans la mise en œuvre de ces dispositions.

LE SCHEMA RECAPITULATIF DES DIFFERENTS DISPOSITIFS ESPACE AERIEN



Avions relais en IFR

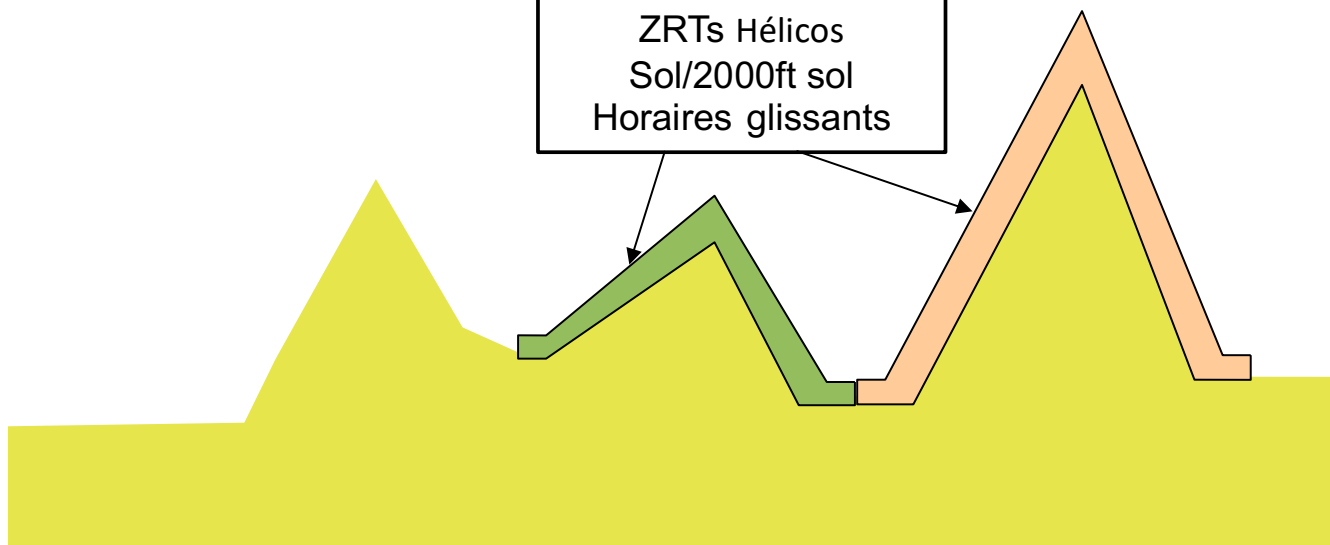


Sur les étapes du Tour de France

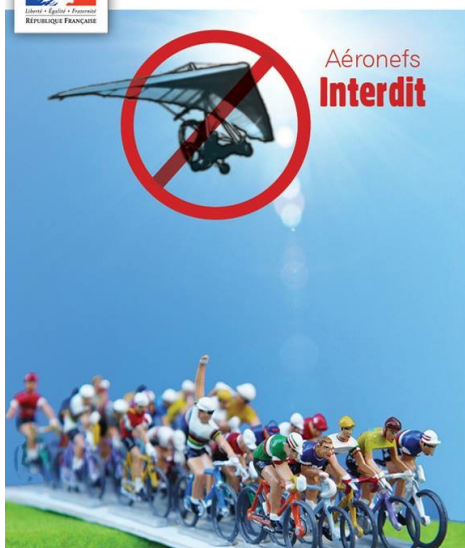
**Pas de ZRT hélicos mais...
pas de survol de la course**

Endroits géographiquement confinés et/ou
pour des étapes de montagne

ZRTs Hélicos
Sol/2000ft sol
Horaires glissants



INTERDICTION DE SURVOL DU PARCOURS DU TOUR DE FRANCE



Les forces de l'ordre seront vigilantes en cas de non respect de l'interdiction de survol.
Outre la confiscation du matériel au titre de l'article L.6232-2 du code des transports, toute personne qui viole l'interdiction de survol s'expose à une peine d'un an d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende.

VOS REFERENCES SUR LE SITE DU SIA

Mercredi 9 juillet Étape 7 Caen / Caen NOTAM LFFA-R1386/25

Jeudi 17 juillet Étape 12 Auch / Hautacam

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_116_fr.pdf

Remarque: 2 ZRT hélicos à partir de La Herrère.

Vendredi 18 juillet Étape 13 Loudenvielle / Peyragudes

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_117_fr.pdf

Remarque: 1 ZRT hélicos + fermeture altiport Peyresourde.

Samedi 19 juillet Étape 14 Pau / Luchon Superbagnères

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_115_fr.pdf

Remarque: 3 ZRT hélicos à partir de Luz St Sauveur.

Jeudi 24 juillet Étape 18 Vif / Courchevel Col de La Loze

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_121_fr.pdf

Remarques: 5 ZRT hélicos à partir de Vizille.

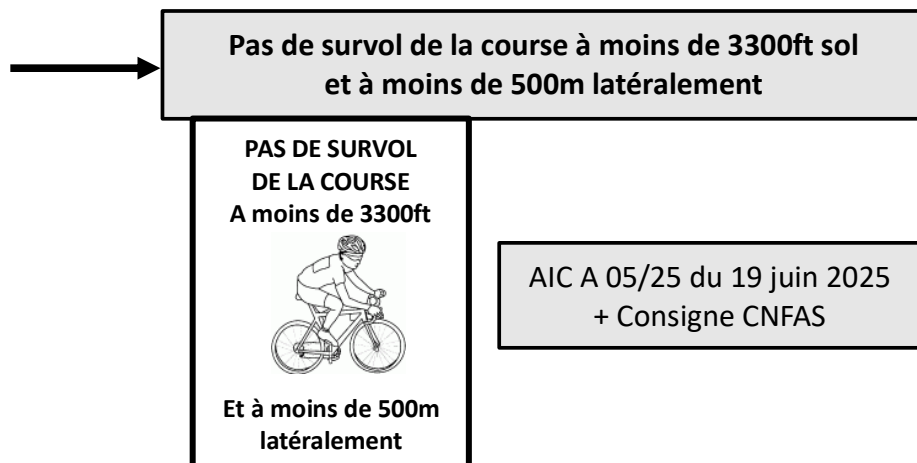
Vendredi 25 juillet Étape 19 Albertville / La Plagne

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_122_fr.pdf

Remarques: 3 ZRT hélicos à partir d'Ugine.

SI L'ON RESUME ...

1/ POUR TOUTES LES ETAPES...



2/ ETAPES 5, 12, 13, 14, 18 et 19

Mercredi 9 juillet Étape 7 Caen / Caen NOTAM LFFA-R1386/25

Jeudi 17 juillet Etape 12 Auch / Hautacam

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_116_fr.pdf

Remarque: 2 ZRT hélicos à partir de La Herrère.

Vendredi 18 juillet Etape 13 Loudenvielle / Peyragudes

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_117_fr.pdf

Remarque: 1 ZRT hélicos + fermeture altiport Peyresourde.

Samedi 19 juillet Etape 14 Pau / Luchon Superbagnères

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_115_fr.pdf

Remarque: 3 ZRT hélicos à partir de Luz St Sauveur.

Jeudi 24 juillet Etape 18 Vif / Courchevel Col de La Loze

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_121_fr.pdf

Remarques: 5 ZRT hélicos à partir de Vizille.

Vendredi 25 juillet Etape 19 Albertville / La Plagne

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/media/store/documents/file/l/f/lf_sup_2025_122_fr.pdf

Remarques: 3 ZRT hélicos à partir d'Ugine.



+

